

Actualités  
**Presse**

À la Une < Médias < Presse  
**MAROC**

# Deux journalistes condamnés pour "diffamation envers l'islam"

NOUVELOBS.COM | 17.01.2007 | 11:24  
30 réactions

**Deux journalistes marocains condamnés pour "diffamation envers l'islam et la monarchie".**

**L**e tribunal de première instance de Casablanca a condamné lundi 15 janvier à trois ans de prison avec sursis et une amende collective de 80.000 dirhams (7.220 euros) pour "diffamation envers l'islam et la monarchie" deux journalistes d'un hebdomadaire indépendant marocain.

Le magazine arabophone *Nichane* a par ailleurs été interdit de publication pendant deux mois après avoir présenté le 9 décembre ce dossier intitulé "Comment les Marocains rient de la religion, du sexe et de la politique".

## "atteinte à la religion islamique"

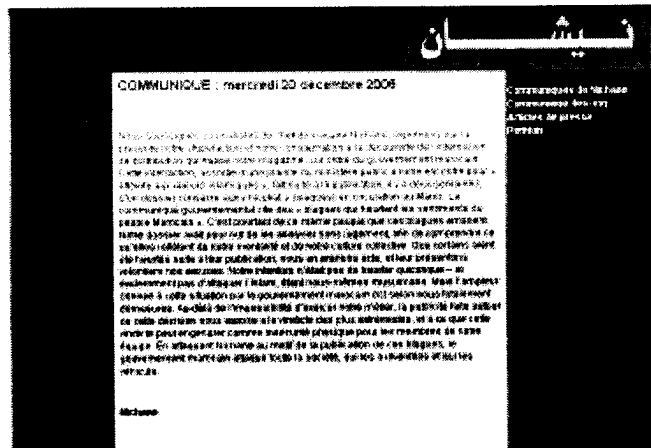
On pouvait voir dans ce dossier Mahomet, le roi Hassan II, les islamistes ou des Marocains à la recherche d'une sexualité performante.

L'avocat du journal, Me Chawki Benyoub, a indiqué qu'il allait interjeter en appel.

Le procureur avait réclamé, lors de son réquisitoire, de 3 à 5 ans de prison ferme contre l'auteur de l'article et le directeur de la publication ainsi que l'interdiction d'exercer et une amende pouvant aller de 10.000 à 100.000 dirhams (895 à 8950 euros). L'interdiction définitive de *Nichane* avait également été demandée.

Les deux prévenus étaient poursuivis pour "atteinte à la religion islamique" et "publication et distribution d'écrits contraires à la morale et aux mœurs".

Le 21 décembre, le Premier ministre Driss Jettou avait interdit "d'exposer sur la voie publique et de diffuser" *Nichane*. Appartenant au même groupe que l'hebdomadaire irrévérencieux francophone *TelQuel*, le magazine, qui revendique une vente hebdomadaire de 14.000 exemplaires, a connu un rapide succès auprès des jeunes en raison de sa liberté de ton et parce qu'il s'efforce d'écrire en arabe dialectal marocain.



Le communiqué d'interdiction de publication en une du site internet de Nichane dr